



DROIT ET GRANDS ENJEUX DU MONDE CONTEMPORAIN

Le programme d'enseignement optionnel DGEMC de terminale générale est défini par arrêté du 19-7-2019 publié au BO spécial n° 8 du 25 juillet 2019.

Un enseignement optionnel

L'enseignement "**Droit et grands enjeux du monde contemporain**" est un enseignement optionnel à compter de la rentrée de septembre 2020.

Cet enseignement de 3h hebdomadaires est proposé aux élèves de terminale de **la voie générale** de façon à **élargir leur voie d'orientation et leur culture générale**.

Des objectifs

Il s'agit **moins d'offrir aux élèves par anticipation une première année de droit à l'université** - quoiqu'il puisse susciter chez certains élèves le goût d'une telle orientation à l'avenir - que de **leur donner l'occasion de réfléchir** à l'existence et à l'utilité des normes juridiques, à leur portée sociale, à leur vertu pacificatrice, aux conditions de leur adoption et à celles de leur application.

L'objectif est de leur **faire découvrir les instruments du droit** –normes, institutions, métiers –, **son rôle social**, ainsi que la **méthodologie du raisonnement juridique**.

En partant du droit positif et de la façon dont il contribue à structurer les grands enjeux politiques, économiques et sociaux contemporains, **certains grands thèmes du monde contemporain sont abordés, non en eux-mêmes**, comme ils peuvent l'être dans d'autres matières, mais à **travers la façon dont ils sont saisis par le droit**.

Des finalités

Cet enseignement a pour finalités de :

- contribuer à la formation de l'élève afin de lui permettre de devenir **un citoyen éclairé** par la découverte de l'environnement juridique dans lequel il évolue ;
- comprendre **le sens de la règle de droit** pour en percevoir l'utilité en lien avec d'autres champs disciplinaires ;
- favoriser la construction de l'esprit critique de l'élève par **l'acquisition de la rigueur** nécessaire à l'expression d'une pensée éclairée ;
- permettre la découverte des métiers du droit et ainsi contribuer à la réflexion autour du **parcours d'orientation** de l'élève.

Pourquoi suivre cet enseignement optionnel de DGEMC ?

- Pour le lycéen qui compte s'orienter vers des études de Droit et qui est intéressé par des professions juridiques : avocat, notaire, magistrat, huissier, commissaire de police, inspecteur des douanes, inspecteur du travail...

- Pour acquérir une culture juridique nécessaire si on vise des concours administratifs, un BTS ou IUT tertiaire, une école de journalisme, une école de commerce, un Institut des Etudes Politiques (IEP)...

- Pour mieux appréhender sa vie professionnelle, familiale, et de citoyen, comprendre les rouages juridiques sera toujours utile...

DGEMC au lycée Victor Louis

Depuis 2012, le lycée Victor Louis offre DGEMC comme enseignement de spécialité aux élèves des classes de terminale littéraire

A compter de septembre 2020, le lycée Victor Louis offre DGEMC comme **enseignement optionnel ouvert à tous les élèves de terminale de la voie générale**. Il est à noter qu'une seule option possible, donc **pas de cumul** avec ECLA, ITA3 ou Maths.

Dans ce cadre, **des projets divers sont menés depuis plusieurs années** en collaboration avec des partenaires externes dans le cadre notamment du dispositif « Actions citoyennes » (simulation d'audience avec des auditeurs de justice, rencontre de professionnels du droit et/ou d'étudiants de master, initiation à l'éloquence, visite de l'Ecole nationale de la Magistrature...)

Le programme

Le contenu du programme permet d'étudier des notions élémentaires relatives au cadre juridique de façon à permettre à l'élève de **comprendre et de mener un raisonnement juridique**.

A travers l'examen de situations concrètes, de décisions de justice ou de cas pratiques, de la construction d'une argumentation juridique autour d'une problématique donnée ou dans le cadre de sujets de débat, il s'agit **de montrer la place du droit, sous toutes ses formes, dans les grandes problématiques contemporaines**.

- Consécration de grands principes qui ont vocation à protéger la société et les individus ;
- Encadrement et régulation de la vie sociale et économique ;
- Réponses à des problèmes nouveaux suscités par les technologies numériques et les progrès scientifiques ;
- Périmètre des entités protégées par les droits et libertés.

Introduction : Qu'est-ce que le droit ?	Le droit et ses fonctions Les caractéristiques de la règle de droit
Partie 1 : Comment le droit est-il organisé ?	1.1 Sources du droit 1.2 'organisation judiciaire en France 1.3 Les relations internationales et le droit
Partie 2 : Des questions juridiques contemporaines <i>Les professeurs peuvent ne pas traiter tous les thèmes proposés dans la partie 2. Il est néanmoins recommandé de traiter au moins trois thèmes de cette partie du programme</i>	2.1 Les sujets de droits 2.2 Liberté, égalité, fraternité 2.3 Personne et famille 2.4 L'entreprise et le droit 2.5 Création et technologies numériques

Le contenu détaillé du programme peut être consulté sur le site Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/cid144168/dgemc-bac-2021.html>

L'épreuve du baccalauréat

L'option DGEMC sera évaluée dans le cadre du contrôle continu.